

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 15/10/2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 8 OCTOBRE 2015

Délibération numéro 15 - 03 - 013

Dossier n°5 : La représentation de l'établissement au sein de certains organismes.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 août 2015, s'est réuni le jeudi 8 octobre 2015 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (19 membres présents et 2 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELON – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Claude CHARVIN – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Mesdames Nathalie DESA FERRIOL (pouvoir donné à Nadia SEMACHE) – Clothilde ROBIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) – Pierre-Jean ROCHETTE.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Il convient d'abord de compléter la représentation du SDIS au centre de gestion de la fonction publique. En effet, Monsieur Bernard PHILIBERT, représentant du département au sein de cette instance, ne peut plus exercer un mandat identique au nom du SDIS.

Par ailleurs, les services préfectoraux sollicitent une nouvelle délibération pour la désignation des représentants à la commission départementale de réforme spécifique aux sapeurs-pompiers professionnels et aux personnels administratifs et techniques ainsi qu'aux sapeurs-pompiers volontaires. La demande consiste à affecter nominativement deux suppléants à un titulaire, alors que la délibération initiale mentionnait uniquement une liste de titulaires et une liste de suppléants sans affectation.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour modifier la représentation du SDIS de la Loire au sein de certains organismes.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 : La représentation du Conseil d'administration au sein du **centre de gestion de la fonction publique de la Loire** est effectuée - pour la durée de la mandature restant à courir – comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Claude LIOGIER	- Brigitte MASSON
2	- Fabienne PERRIN	- Nadia SEMACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


042-284210242-20151008-15-03-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015
Publication : 15/10/2015



Article 2 : La représentation du Conseil d'administration au sein des commissions départementales de réforme est effectuée - pour la durée de la mandature restant à courir – comme suit :

- *Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques* : 

	TITULAIRE	SUPPLEANTS
1	- Fabienne PERRIN	- Bernard PHILIBERT
		- Michel ROBIN

	TITULAIRE	SUPPLEANTS
2	- Luc FRANCOIS	- Claude GIRAUD
		- Nadia SEMACHE

- *Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires* :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Représentants de l'établissement	- Colonel René DIES	- Colonel Patrick LEBUY

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Représentants de l'administration	- Fabienne PERRIN	- Luc FRANCOIS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 15/10/2015

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	21
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT